L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 OCTOBRE 1884. 58ème Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La 2 Second Class Matter

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 21 OCTOBRE 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Escoffer au Importer's Bonded Warehouse, Nos 3 et 4 rue Peters, entre Conti et St Louis, un grand assortiment de vins fins, absinthe, huile, savon, truffes, et un grand nombre d'articles dont l'énumération serait trop longue. Voir aux annonces.

Par Jas. P. Guinault, sur l'avenue Washington, près du Canal Malpomène, la vacherie de Jean Marie Gelée.

Par H. Stern & Co., No 35 rue de Chartres ottes, soulliers et brodequins.

Le traité de réciprocité avec le Mexique.

Voilà plus de deux ans que l'on fait grand bruit autour du soi-disant traité de réciprocité americano-mexicain. C'était une affaire magnifique; on s'emparait d'un riche marché où l'on allait vendre le trop-plein de ses machines et de ses articles manufacturés. Comme le Mexique a, jusqu'ici, peu produit, on trouverait nécessairement à placer, chez lui, dix fois la valeur de ce qu'on en recevrait. Son climat lui permettait, il est vrai, de lutter victorieusement avec deux en trois industries du Sud, auxquelles on devait la protection autant qu'à celles des autres sections de l'Union, mais on tenait d'autant moins à ces industries, qu'elles gênaient certains manufacturiers du Nord, aux intérêts desquels on se dévouait exclusivement. On en serait quitte pour les sacrifier à la République voisine; l'appat suffirait pour la satisfaire, et le traité serait enlevé.

Le plan était habile; il paraissait l'être, du moins, et l'on confiait l'exécution à un homme qui avait, un instant, rempli le monde de son nom, qui avait commandé de grandes armées, avait été deux fois Président, et dont la volonté devait naturellement s'imposer à nos faibles voisins.

Le moyen d'échouer avec de tels éléments de succès! Aussi pournuit-on avec ardeur la conclusion du traité; une fois les négociations terminées, et l'entente établie entre les politiciens des deux pays, le Sénat s'empresse de ratifier la convention, et l'on attendit avec impatience que la chambre remplît les dernières formalités voulues pour en mise à exécution.

Tout à coup, on apprend que le Mexique a signé certains traités avec plusieurs autres nations, et l'on s'aperçoit qu'il leur a accordé à peu près tous les privilèges dont les Etats-Unis se croyaient à la veille de jouir seuls. Du moment, que plusieurs puissances sont admises également au rang de la nation la plus favorisée — pour nous servir des termes de la langue diplomatique, il est évident qu'aucune d'elles ne l'est plus. On cherche les avantages que l'Union peut tirer de la mise à exécution du nouveau traité, on ne les trouve pas. Cela est vrai, que le traité négociateur qui n'a, certes, pas à se vanter de son œuvre, avoue que si la situation avait été connue quand la ratification a été proposée au sénat, celle-ci n'y eût très probablement pas obtenu les deux-tiers des voix nécessaires pour son adoption.

D'ailleurs, l'affaire n'est pas si avancée qu'on se l'imagine généralement, parmi nous. La mise à exécution dépend non l'avons dit—d'une loi de la Chambre des représentants de Washington.

Nous ne savons si le général Grant s'est jamais flatté d'avoir ébloui ou intimidé les hommes politiques du Mexique; ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'ils l'ont joué, et que son œuvre, sur laquelle certaines gens fondaient tant d'espérances, est parfaitement avortée. Pourquoi aussi les spéculateurs du Nord se sont-ils engoués de ce personnage? Pourquoi ont-ils choisi pour agent un homme qui, après avoir été un fruit sec de la politique, est devenu aujourd'hui un décavé de la finance? Il fallait être une incurable médiocrité pour oser s'aventurer, à l'étourdie, dans le dédale de la diplomatie, à l'étranger, après avoir erré si longtemps, à l'aveuglette, dans celui de la politique de son propre pays.

A quoi bon, maintenant, poursuivre cette entreprise, si mal commencée, reposant sur une mauvaise base, sans l'assentiment du pays que l'on n'avait pas daigné consulter, et qui aboutit finalement à une regrettable déception. Il n'en reste, d'un côté, que quelques insignifiants avantages pour l'Union; de l'autre, qu'une cause de ruine prochaine, inévitable, pour deux ou trois industries nationales qui rapportent dix fois plus qu'on ne tirera jamais des quelques clauses qui surnagent, comme des épaves d'un traité qui fait eau de toutes parts. Etablissez la balance des profits et des pertes, et vous trouverez un déficit net. Voilà l'œuvre de Mr. Grant: ruineuse pour une section du pays, dommageable pour la nation, profitable seulement à quelques spéculateurs que la protection a enrichis, et qui, après avoir gagné des millions, grâce à elle, voudraient, uniquement en vue de les grossir encore en enlever le bénéfice aux autres, les priver de leurs moyens les plus légitimes d'existence.

Assez longtemps la Louisiane et son industrie sucrière ont été sacrifiées à l'avidité des raffineurs du Nord. Jusqu'à ce jour, il y avait un prétexte assez plausible qui, s'il ne justifiait pas, excusait, au moins en apparence, aux yeux des gens peu scrupuleux, la grossière injustice dont toutes deux étaient victimes. Il n'en est plus de même aujourd'hui, le prétexte, si longtemps, si chaleureusement invoqué, n'existe plus, et la malheureuse déconvenue de ceux qui avaient tramé dans l'ombre le traité du Mexique, a bien fait pour leur enlever, devant l'Union, l'autorité de mauvais aloi qu'ils avaient conquise sur elle. C'est le moment le plus favorable pour nous, pour nos planteurs, de protester, de réagir contre les tendances du Congrès, d'arrêter le pays sur la pente dangereuse où il s'est laissé engager depuis quelques années. Si les choses continuaient de la sorte, nous verrions peu à peu sombrer une [illegible] des industries nationales. Il n'est [illegible] fait que quelques-unes qui ont fait la fortune d'une aristocratie industrielle et financière redoutable, et livreraient à cette même aristocratie tous les intérêts les plus vitaux des Etats-Unis, la conduite de toutes leurs affaires matérielles. Réclamons donc par la voie de la publicité, par la voie de nos représentants, contre la malencontreuse convention conclue avec le Mexique et qui n'a plus de commun avec un traité de réciprocité qu'un titre mensonger.

Est-ce donc que nous sommes opposés à toutes espèce de traité avec nos voisins? Au contraire. Nul plus vivement que nous n'en comprend la nécessité, nul n'en réclame plus chaleureusement la conclusion, mais que ce soit au moins un traité négocié ouvertement entre les deux républiques, réclamé par eux également, répondant aux besoins de l'une et de l'autre et non une convention tramée dans l'ombre, entre politiciens et spéculateurs, plus en vue de leur intérêt propre que pour le bien général. Est-il bien sûr que le Mexique eût montré cette hardiesse, s'il n'avait clairement vu que le traité bienvenait aux Etats-Unis autant d'intérêts qu'il n'en favorisait et que l'accroc qu'il y faisait, soulèverait les protestations, non du pays, mais de quelques centaines d'intéressés de la spéculation et de la politique.

Si vous désirez acheter des actions, des billets, des bons, adressez-vous à A. Willoz, courtier, coin Baronne et Gravier.

Un lot complet de CARTER'S PANTA'SHE envoyé gratuitement aux personnes qui ont pris "Bro-no-lron Bitters." S'adresser à BROWN CHEMICAL COMPANY, Baltimore, Maryland.

Succès de fleurs—Le parfum des fleurs est agréable et calmant, et ce parfum est concentré dans toute sa fraîcheur et sa pureté dans la véritable Eau de Floride de Murray & Lanman. Cette préparation supère encore cet élément salubre, et c'est là une de ses qualités les plus précieuses. Elle calme la migraine, combat l'étourdissement, etc. Pour distinguer l'article véritable des imitations, chercher la marque de fabrique, une étroite étiquette blanche avec le fac simile de la signature de Lanman et Kemp, New York, seuls propriétaires.

Le Journal du Havre, du 2 octobre :

Un négociant de Cognac, M. Emile Pelisson, vient d'adresser à la presse française une circulaire qui mérite de ne point passer inaperçue.

M. Pelisson se propose de fonder un "Syndicat de l'exportation française." Ce syndicat aurait pour but de défendre les intérêts des producteurs français, en général, partout où le besoin s'en ferait sentir, des comptoirs qui auraient pour mission de représenter chacun des membres du syndicat, de protéger sa marque contre les contrefaçons et de lutter, par tous les moyens possibles, contre la concurrence étrangère.

Ce qu'il faut remarquer, tout d'abord, c'est que ce Syndicat n'a rien de commun avec une Société financière. "Il ne rechercherait aucun bénéfice, ne distribuerait pas de dividende et ne pourrait subir aucune perte." En effet, il puiserait toute sa force dans le nombre de ses adhérents. Ses ressources seraient constituées par les souscriptions de ses membres et par la prime à prélever sur l'ensemble des expéditions faites par chaque membre du Syndicat, individuellement: ces revenus seraient uniquement employés à la création et à l'entretien des comptoirs établis à l'étranger.

L'idée qui a présidé à la formation de ce Syndicat nous paraît excellente. C'est de cette façon que nous comprenons "l'expansion coloniale" dont on nous a tant parlé dans ces derniers temps.

Il ne suffit pas que nos marins et nos soldats aillent planter, sur un point quelconque du globe, le drapeau français, pour que nous ayons "des intérêts coloniaux;" ce n'est pas seulement en établissant notre protectorat sur des pays plus ou moins ouverts à la civilisation, que nous assurons "l'influence française;" c'est surtout en y établissant des comptoirs, embryons de colonies, en inondant les marchés lointains des produits, si remarquables, de notre industrie nationale, et prouvant, enfin, aux peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie, que l'Angleterre et l'Allemagne ne sont pas les seules grandes et riches nations de l'Europe, et que la France peut rivaliser avantageusement avec elles.

Il faut bien se reconnaître : notre commerce et notre industrie doivent qu'on y s'en prendre à eux-mêmes de la crise dont ils souffrent. Ils avaient, jusqu'ici, le tort de se trouver trop bien chez eux, et le tort, plus grand encore, de vouloir y rester.

Nous allions bien conquérir de nouveaux territoires, créer aux marchés européens de nouveaux débouchés; mais la gloire nous semblait un salaire suffisant, et nous laissons les commerçants étrangers bénéficier des expéditions dont nous faisons tous les frais, en hommes et en argent.

Nous manquions d'initiative : nous pouvions lutter, pour prendre la place qu'occupe le commerce étranger ; mais nous ne le tentions même pas.

Et ce n'est pas dans l'Extrême-Orient seulement que nos négociants se laissent supplanter, mais en Europe même, où ils devraient, grâce à l'excellence de nos produits, se créer une clientèle si importante.

Les rapports de nos consuls sont unanimes à déplorer cette négligence.

C'est l'initiative qui nous a manqué ; c'est l'initiative qui nous manque encore.

Eh bien! ce que l'on n'a pas pu ou voulu tenter, jusqu'à ce jour ; ce que le commerçant et l'industriel hésiteraient encore à faire, individuellement, le Syndicat leur offre la possibilité de le faire en corps. Il créera des comptoirs communs, facilitera l'écoulement des produits, tiendra au-devant de la demande, étudiera les besoins du commerce d'exportation, en un mot, entreprendra des expéditions coloniales moins glorieuses sans doute, mais plus fructueuses, que celles que dirigent, avec tant d'éclat, nos amiraux et nos généraux.

Il faut, en France, que nous nous débarrassions de cette habitude néfaste d'attendre, en tout et pour tout, notre salut de l'Etat.

Le Syndicat qui se forme s'adresse directement aux producteurs et aux exportateurs ; il dépend d'eux seuls de voir cette patriotique entreprise couronnée de succès. Nous espérons qu'ils n'hésiteront pas à répondre à l'appel qui leur est fait, aujourd'hui.

Les personnes cherchant des placements d'argent sûrs, feront bien de s'adresser à A. Willoz, coin des rues Baronne et Gravier.

On sait qu'une des questions les plus importantes dont aura à s'occuper le Conseil général de la Seine, dans sa prochaine session sera celle des prisons dont le régime existant doit subir de notables modifications. De nombreux documents seront communiqués, à cette occasion, aux membres du Conseil. Il y aura, entre autres, un travail détaillé du travail fait par les prisonniers dans toute la France, avec le chiffre de ce qu'a produit ce travail, chiffre qui dépasse deux millions de francs. Presque toutes les industries sont représentées dans le travail qui se fait dans les prisons.

La serrurerie, la quincaillerie, la chaudronnerie, y occupent une grande place. Certaines de ces industries sont d'un très bon rapport. Ainsi, pendant le dernier exercice, les condamnés ont fabriqué : pour 70,000 fr. de boutons; pour 102,000 fr. d'articles de cordonnerie; pour 37,000 fr. d'aiguilles, d'épingles, de chaînes et de chapeaux; pour 80,000 fr. de cartonnage (boîtes à bougies, etc).

La corderie, les filets de pêche, etc., ont produit 16,000 fr.; la couture, 22,000 fr.; la marbrerie et les ouvrages en plâtre, 14,000 fr.

Dans les industries de moindre importance, des condamnés ont aiguisé pour 450 fr. d'échalas. Ils ont fabriqué : des peignes pour une somme de 5,000 fr., des parapluies pour 4,700 fr., des ballons et autres jouets pour 2,000 fr.

Le triage de légumes, noix, moutarde, amandes, café, a produit 50,000 fr.

Comme dans l'industrie libre, chaque saison, chaque époque de l'année amène dans les prisons le travail qui lui est propre. Ainsi, à partir du 15 octobre, les prisonniers du département de la Seine seront occupés à plier des almanachs!

Sur toutes les questions ayant trait aux actions, aux billets et aux bons, renseignez-vous auprès de A. Willoz, courtier, coin des rues Baronne et Gravier.

Le Bugeaud, de Mostaganem, du 2 octobre :

Le 29 septembre, vers 4 heures du soir, un incendie a détruit, à Ain-Sefra, 1500 palmiers appartenant à M. Ferrandi, 1 hectare de luzerne, 1 hectare de blé, 1 hectare de pois chiches, 1 hectare de fèves, 1 hectare de pommes de terre, 1 hectare de tabac, 1 hectare de melons, 1 hectare de pastèques, 1 hectare de carottes, 1 hectare de navets, 1 hectare de betteraves, 1 hectare de choux, 1 hectare de haricots, 1 hectare de tomates, 1 hectare de piments, 1 hectare de courges, 1 hectare de citrouilles, 1 hectare de concombres